



**Le patronat veut la peau
du contrat de travail !**

**Le MEDEF en rêvait ?
Le gouvernement le fait !!!**

Des négociations nationales se tiennent actuellement, les employeurs proposent un texte qui permettrait de baisser les salaires et faire varier la durée du travail par accord d'entreprise, ceci en échange d'un hypothétique engagement à maintenir l'emploi...Décryptage.

Le monde de demain version Medef, bras armé du libéralisme		
<p><u>Le contrat de travail</u></p>	<p>Aujourd'hui Votre rémunération, votre durée du travail sont souvent fixées dans votre contrat de travail. L'employeur ne peut pas les modifier sans votre accord.</p>	<p>Demain Dès que l'entreprise prétendrait pressentir des problèmes économiques, elle pourrait négocier un accord de baisse des rémunérations, de variation de la durée du travail ! Ces modifications vous seraient imposées par accord d'entreprise. Si vous les refusiez vous seriez licenciés sans recours possible !</p>
<p><u>Le licenciement</u></p>	<p>Aujourd'hui Vous refusez la modification de votre contrat de travail. L'employeur ne peut pas vous licencier pour ce refus. Eventuellement, s'il démontre que l'entreprise connaît des difficultés, il peut vous licencier pour motif économique, avec les garanties attachées à ce type de rupture (reclassement, contrat de sécurisation professionnel ...) Si vous êtes 10 à refuser cette modification, l'employeur doit faire un plan de sauvegarde de l'emploi.</p>	<p>Demain Lorsque l'accord d'entreprise vous imposerait une modification de votre contrat de travail (rémunération, durée du travail...) et que vous la refusiez, votre licenciement ne serait pas considéré comme économique. Votre motif de licenciement serait inattaquable devant un juge ! Le comité d'entreprise ne pourrait pas vérifier la réalité des difficultés économiques, faire des propositions alternatives aux licenciements, défendre vos intérêts. De plus, l'employeur échapperait aux obligations propres à ce type de licenciement !</p>

La CGT refuse de négocier le chantage à l'emploi en renonçant aux garanties du Code du travail et des contrats de travail pour répondre à la logique libérale ! Ce projet d'accord permettrait aux entreprises de soumettre le contenu des contrats de travail aux aléas économiques ! Et en échange de vos sacrifices...aucune contrepartie ! De plus, si les employeurs doivent s'assigner un objectif de maintien de l'emploi, pas de sanction en cas de non respect de cet engagement ! Concrètement, plus de souplesse pour l'employeur et moins de garanties pour le

salarié ! Pendant que les salariés voient leur rémunération baisser, celles des dirigeants restent intactes et les actionnaires continuent à toucher des dividendes ! Les entreprises pourraient donc baisser les rémunérations pour augmenter leur profit ! Bel exemple de justice sociale !

Cet accord ne répond en rien aux difficultés que peuvent connaître certaines entreprises : son seul objectif est de casser des garanties sociales. Pour sortir de la crise, il faut augmenter les salaires, développer l'emploi et les qualifications !

**Toutes celles et ceux qui le peuvent
le 16 mai matin devant les portes du MEDEF !**